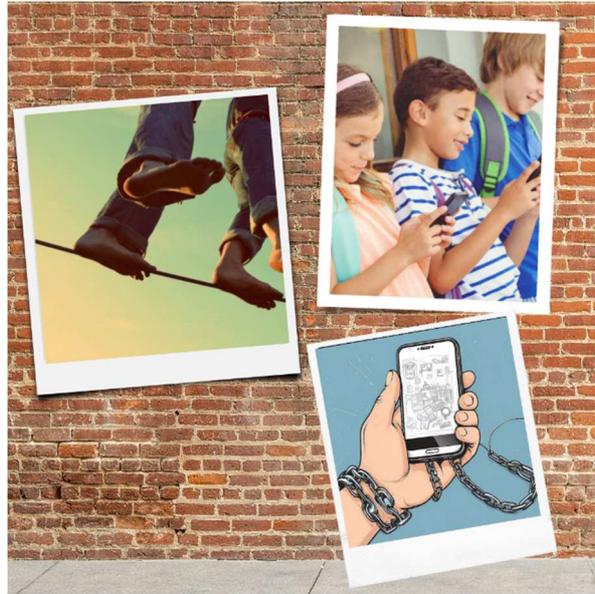


Année scolaire 2025/2026

DOSSIER DE CANDIDATURE

« Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »



Commune :

Établissement :

À retourner, dûment renseigné et signé, **par mail et sous format Word** (sauf la dernière page avec la signature du chef d'établissement et le cachet de l'établissement, qui devra être scannée) **au plus tard le 7 mai 2025** à :

Caroline BOUTOILLE, Direction de la jeunesse et des collèves
Pôle actions éducatives : cboutoille@somme.fr

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

- **Informations générales :**

Nom que vous avez choisi pour votre projet :

Présentation de l'établissement :

Adresse :

Nom du chef d'établissement :

- **Référent du projet au sein de l'établissement :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :

- **Période de préférence pour le déroulement de l'atelier :**

Rappel du format de l'atelier (hors temps de concertation avec les équipes pédagogiques) :

- ✓ spectacle-débat (2 représentations d'1h30 chacune pour 3 classes maximum par représentation) ;
- ✓ atelier de pratique théâtrale (12h) pour une classe **à programmer avec l'association partenaire sur deux journées consécutives** + représentation du spectacle créé par les élèves.

- **Nombre d'élèves :**

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

- **Public cible :**

- ✓ **Niveau de classe :** Pour quel niveau souhaitez-vous inscrire votre établissement ? Précisez comment s'opérera le choix de la classe.

- ✓ **La classe qui participera à l'atelier de pratique théâtrale est-elle une classe SEGPA ?**

Oui Non

- ✓ **La classe qui participera à l'atelier de pratique théâtrale est-elle une classe ULIS ?**

Oui Non

- **Implication dans la mise en œuvre de l'atelier :**

Précisez les personnes impliquées dans la mise en œuvre de l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » et le rôle de chacun dans cette démarche.

- **Bilan des actions passées :**

- ✓ **L'établissement a-t-il bénéficié d'un atelier Cap équilibre dans la thématique « Savoir-être du cybercollégien » en 2024/2025 ?**

Oui Non

- ✓ **L'établissement a-t-il bénéficié d'un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ou d'un atelier « Bien dans notre genre ! » en 2024/2025 ?**

Oui Non

Si oui, lequel ?

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

- **Constats propres à l'établissement sur l'usage des écrans :**

Merci de remplir les champs ci-dessous afin d'apporter une vision concrète des constats réalisés au sein de votre établissement

- ✓ **Quels constats faites-vous quant à l'usage des écrans par les collégiens de votre établissement ?**

- ✓ **L'utilisation des écrans et des médias sociaux par les élèves a-t-il une incidence sur le climat scolaire de l'établissement ?**

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

- **Intégration du projet dans un parcours existant :**

Le projet présenté s'inscrit-il dans un parcours d'actions déjà mises en place, au sein de l'établissement, dans la thématique du bien-être et du vivre ensemble ?

Oui. Expliquez comment.

Non. Expliquez alors comment l'inscription à l'atelier " Cybercollégien : reste maître de ton écran !" permettra de mettre en place un projet global dans cette thématique.

- **Motivation de la candidature :**

Qu'attendez-vous de l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » ?

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

- **Exploitation du projet dans l'établissement après l'atelier :**

Comment comptez-vous exploiter le projet au sein de votre établissement une fois les actions dont votre établissement aura bénéficié dans le cadre de l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » terminées ?

- **Engagement complémentaire :**

En complément de l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! », votre établissement s'engage-t-il à soumettre un projet en novembre prochain pour sensibiliser les familles à la thématique des écrans, dans le cadre de l'appel à projets « Collèges et familles : prévenir le harcèlement, les discriminations et les addictions aux écrans » ?

Le dépôt d'une candidature pour cet appel à projets constitue un critère de priorité dans la sélection des dossiers « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! », car le Département de la Somme considère qu'il est essentiel de sensibiliser également les parents à cette problématique des écrans.

Oui

Non

Si oui, expliquer le type d'action envisagée (Une bibliothèque d'idées est à votre disposition pour vous aider à monter votre projet : [Bibliothèque d'idées collèges et familles](#))

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Conditions de mise en place de l'atelier

Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.

<input type="checkbox"/>	Préparation concertée du projet en amont : échange entre le référent au sein de l'établissement et l'animateur de la structure partenaire, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'atelier.
<input type="checkbox"/>	Mise à disposition d'une salle adaptée au format de l'atelier : 1 salle pour le spectacle pouvant accueillir 3 classes + 1 salle avec possibilité de libérer un espace libre de travail pour l'atelier de créativité et d'écriture théâtrale.
<input type="checkbox"/>	Implication de l'équipe éducative pendant les séances.
<input type="checkbox"/>	Prise en charge du repas des intervenants lors des interventions à la journée.
<input type="checkbox"/>	Transmission, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, de la "fiche-bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèves, et à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Merci de cocher les cases ci-dessous :

Le chef d'établissement s'engage à mettre en place les conditions de bon déroulement de l'atelier, décrites sur la page précédente.

Le chef d'établissement reconnaît avoir pris connaissance que l'organisation de la prestation est sous sa responsabilité, y compris dans le cas d'une délocalisation de la prestation hors des murs du collège.

Le chef d'établissement accepte de recevoir le prestataire au sein de l'établissement scolaire.

Avis du chef d'établissement

A

Le

Le chef d'établissement (cachet et signature),

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Rappel des critères

Critères de recevabilité

Public cible

L'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! », s'adresse aux classes entières de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} des collèges publics ou privés de la Somme, ainsi qu'aux élèves de 4^{ème}, 3^{ème} et 3^{ème} prépa-métiers de l'enseignement professionnel technique ou agricole (lycées professionnels, MFR).

Période de réalisation de l'atelier

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire durant l'année scolaire 2025/2026 (entre le mois de septembre 2025 et le mois de mai 2026 au plus tard).

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département, de l'Éducation nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Le comité technique retiendra les projets :

- qui s'appuient sur un état des lieux réalisé au sein de l'établissement ;
- qui s'inscrivent en articulation avec d'autres actions visant au bien-être et au vivre-ensemble menées au sein de l'établissement ;
- dans lesquels sont clairement expliquées la motivation et les attentes, au regard de l'atelier.

Il veille également à ce que les conditions d'accueil d'un atelier soient prévues, notamment :

- la préparation concertée, en amont du projet, entre l'association partenaire et les équipes associées au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d'évaluation ;
- l'implication de l'équipe pédagogique lors des interventions de l'association partenaire.

Si le nombre de candidatures déposées et ayant obtenu un avis favorable dépasse les capacités d'intervention de l'association partenaire, le comité technique favorisera les projets selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. les établissements n'ayant pas bénéficié d'un atelier Cap équilibre dans la thématique « Savoir-être du cybercollégien » l'année scolaire précédente ;
2. les établissements ayant bénéficié d'un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ou d'un atelier « Bien dans notre genre ! » l'année scolaire précédente ;
3. les établissements qui s'engagent à déposer, dans le cadre de la session d'automne de l'appel à projets « Collèges et familles : prévenir le harcèlement, les discriminations et les addictions aux écrans », un projet à destination des parents, sur la thématique de l'usage raisonné des écrans. Ce projet devra être détaillé dans le dossier de candidature de l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » ;
4. les projets destinés aux élèves des classes SEGPA et/ou relevant du dispositif ULIS ainsi que ceux destinés aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} scolarisés dans les MFR et les lycées professionnels techniques et agricoles ;
5. les établissements situés dans une commune de moins de 4 500 habitants et hors Amiens Métropole ;
6. les établissements situés en REP, REP+ ou en territoire éducatif rural ;
7. l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers de candidatures.

Sauf si des places restaient disponibles, une seule candidature par établissement à l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » pourra être retenue.

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Contact

En cas de difficulté pour remplir ce dossier de candidature ou pour toute aide ou question relative à la constitution du dossier de subvention pour mettre en place un projet à destination des parents sur la thématique de l'usage raisonné des écrans, veuillez-vous adresser à :

Caroline BOUTOILLE

Chargée de mission développement éducatif

Direction de la jeunesse et des collèges

Conseil départemental de la Somme

cboutoille@somme.fr

03.22.71.84.08